

RÉSOLUTION N° 634

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2017, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 681 (18), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2017 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 682 (18), “Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du CRV, et approuvé son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-quatrième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’Institut pour l’exercice financier 2017 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l’IICA pour l’exercice 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l’IICA de les transmettre à la Vingtième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci en prenne connaissance.
2. D’approuver le vingt-quatrième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l’IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.

3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.
4. De prier le Directeur général de présenter un rapport écrit sur les défis que doit relever l'Institut et les efforts déployés afin d'aborder les raisons qui sont à l'origine de l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes, et qu'il continue de tenter d'y apporter des solutions.